

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 novembre 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Alain Poissant, Daniel Racette et madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 6. LÉGISLATION
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Adoption d'une procédure de traitement des plaintes
- 7.3 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales
- 7.4 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 20 octobre 2019
- 7.5 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 30 septembre 2019

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

- 8.1 Octroi d'un contrat pour l'entretien préventif des groupes électrogènes pour l'année 2020
- 8.2 Octroi d'un contrat pour l'analyse de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2020
- 8.3 Autorisation au Directeur général de signer l'entente de location pour le guichet automatique avec la Caisse Populaire des Moissons-et-de-Roussillon

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
- 9.2 Demande au ministère des Transports du Québec d'agrandir la zone limitant la vitesse maximale à 50 km/h sur la rue principale

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

10.1 Octroi d'un extra au contrat pour le rapiéçage mécanisé d'asphalte sur la rue de la Mairie et le rang de l'Église

11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

11.1 Autorisation au Directeur général et au maire de signer le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Demande de dérogation mineure afin de permettre un projet de lotissement non conforme du lot 3 993 038 du cadastre du Québec

13. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 13.1 Octroi de contrat pour l'accompagnement et l'implantation du rehaussement informatique, pour les services de licences annuels des applications informatiques et pour une banque d'heures de soutien informatique
- 13.2 Association à un organisme porteur dans le cadre du programme Accès Loisirs
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. VARIA
- 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-11-162 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, tel que présenté.

Vote des membres du c	onseil	:		PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	1
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	***********		-
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

- > une personne présente
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR aucune question
- 6. LÉGISLATION

19-11-163 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du c	onseil	:		PROPOSEUI	R (P)	Vote Pour	(0)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	# 6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	1
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-11-164 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement nº 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 84 742,05 \$; **ET** que ce rapport soit classé sous le numéro **2019-11** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du c	onsei			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	Р	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	_\
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-165 Adoption d'une procédure de traitement des plaintes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, les municipalités du Québec doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au Code municipal du Québec quant aux modalités de traitement des plaintes ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat 2019-301 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

				PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A			_
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



19-11-166 Dépôt de la liste préliminaire du processus de vente pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit, selon les modalités des articles 1022 et 1023 du *Code municipal du Québec*, procéder à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés dont le compte est en arrérages ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville procèdera à une vente pour non-paiement de taxes en février 2020 ;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil DONNE instruction à la MRC des Jardins-de-Napierville de vendre, lors de la séance de vente pour non-paiement en février 2020, les propriétés ayant des arrérages de taxes remontant à 2017 ou avant ; QUE d'ici le mois de février 2020, les propriétés ayant fait l'objet de paiement couvrant la période prescrite soient retirées de cette liste; ET QUE la liste en annexe fasse partie intégrante de cette résolution.

Vote des membres du c	onseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	1
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-167 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 20 octobre 2019

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du *Règlement 2017-282 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 20 octobre 2019.

Vote des membres du ce					R (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	P	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-168 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 30 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* stipule que le secrétairetrésorier doit déposer deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

Il EST PROPOSÉ DE DÉPOSER les états comparatifs des revenus et dépenses 2018-2019 au 30 septembre 2019, ET QUE le rapport soit classé sous le numéro 2019-11 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du ce					₹ (P)	Vote Pour	(0)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

19-11-169 Octroi d'un contrat pour l'entretien préventif des groupes électrogènes pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède deux génératrices (groupes électrogènes), localisées au centre communautaire, à l'usine de traitement des eaux usées et au garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de deux compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires

Prix soumis avant taxes

Toromont Cat Faguv 2 889.25 \$

4 504.00 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'entretien préventif des groupes électrogènes pour l'année 2020 à la compagnie *Toromont Cat* pour un montant total de 2 889.25 \$ avant taxes ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du co	onseil	4		PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	√
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-170 Octroi d'un contrat pour l'analyse de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* établit les normes de qualité de l'eau potable et l'obligation de satisfaire à ces dernières pour tous les systèmes de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et par le fait même exige que les eaux soient analysées par un laboratoire accrédité ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumissions a été effectué auprès de trois compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires

Prix soumis avant taxes

Wood – Solutions en environnement & infrastructure Aqualabo

1 574.00 \$ 2 848.86 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission a été réalisée et qu'elle convient aux demandes de la Municipalité ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'analyse de l'eau du puits alimentant le centre communautaire pour l'année 2020 à la compagnie *Wood – Solutions en environnement & infrastructure* pour un montant total de 1 574.00 \$ avant taxes ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du ce	onseil			PROPOSEU	IR (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	P	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	A L'UNA	NIMITE	√
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	A LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-171 Autorisation au Directeur général de signer l'entente de location pour le guichet automatique avec la Caisse populaire des Moissons-et-de-Roussillon

CONSIDÉRANT QUE le bail de l'emplacement loué par la Caisse Populaire des Moissonset-de-Roussillon vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bail est pour une durée de 2 (deux) ans aux mêmes conditions que le bail initial ;



IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur général à signer, au nom de la Municipalité, l'entente de location pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 avec la *Caisse Populaire des Moissons-et-de-Roussillon* ET QUE l'entente de location fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du c	onseil			PROPOSEUR (P) VOTE	Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE	CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		1
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-11-172 Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC des Jardins-de-Napierville une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 11 juillet 2012 par la MRC des Jardins-de-Napierville et est entré en vigueur le 1er août 2012

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Saint-Édouard, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques ;

IL EST PROPOSÉ QUE la Municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2012 à 2017 et s'est engagée à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour les années suivantes ;

QUE la Municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Édouard une réduction de prime de 10% rétroactive depuis 2012 au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Vote des membres du ce	onseil	•		PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	1
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-11-173 Demande au ministère des Transports du Québec d'agrandir la zone limitant la vitesse maximale à 50 km/h sur la rue principale

CONSIDÉRANT QU'UNE pétition, regroupant 159 signataires, a été déposée au conseil demandant l'implantation d'une traverse piétonne et d'une signalisation à l'intersection des rues Derome et Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 18-01-013, lors de la séance du conseil du 15 janvier 2018, demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de permettre l'installation d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Derome et Principale et l'installation d'un arrêt obligatoire à cette traverse ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a refusé la demande de la Municipalité et des citoyens dans une lettre en date du 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les vitesses excessives répertoriées n'ont pas diminué ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, avec l'autorisation du MTQ, à l'implantation d'un panneau afficheur de vitesse sur la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger ses résidents et réduire la vitesse des automobilistes circulant sur son territoire et plus particulièrement dans le village ;

CONSIDÉRANT QUE les premières résidences faisant partie du noyau villageois sont localisées à l'intersection de la rue Principale et de la montée Doris ;



IL EST PROPOSÉ DE DÉPOSER une demande au Ministère des Transports afin que la zone limitant la vitesse maximale de 50 km/h sur la rue Principale débute à partir de l'intersection avec la montée Doris.

Vote des membres du c	onseil			Proposeu	IR (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	A L'UNA	NIMITE	√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	A LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

10.GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

19-11-174 Octroi d'extras au contrat de rapiéçage mécanisé d'asphalte des rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 19-10-155, lors de la séance du conseil du 1^{er} octobre 2019, octroyant un contrat pour le rapiéçage mécanisé d'asphalte sur les rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église à la compagnie Les Pavages RSM Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Les Pavages RSM Inc.* était la seule à avoir répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sur la rue de la Mairie ont nécessité 60 v² d'asphalte supplémentaire que prévu ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sur le rang de l'Église ont nécessité 67 v² d'asphalte supplémentaire que prévu ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été supervisés par le contremaître - travaux publics et que les quantités supplémentaires correspondent aux travaux effectués ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER des extras au contrat pour le rapiéçage d'asphalte mécanisé sur les rues Principale, de la Mairie et Daigneault et le rang de l'Église à la compagnie Les Pavages RSM Inc. tel qu'indiqué à la facturation pour un montant total de 3 000 \$ avant taxes que cette dépense soit payée via le solde du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et le restant par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			V
# 3 – Alain Dumouchel	Р	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

11.GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

19-11-175 Autorisation au Directeur général et au maire de signer le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA)

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a octroyé une aide financière à la Municipalité dans le cadre du PRIMADA;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été reçu en mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a convenu d'un commun accord avec le ministère de reporter la date de réalisation des travaux au 31 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur général et le maire à signer, au nom de la Municipalité, le protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Vote des membres du conseil :			Proposeu	R (P)	Vote Pour	(0)	
#1 – Annie Lussier	Р	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution

12.GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

19-11-176 Demande de dérogation mineure afin de permettre un projet de lotissement non conforme du lot 3 993 038 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictée par l'article 15 du *Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262*;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 14 du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262;

« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de lotissement, à l'exception des dispositions relatives à la superficie minimale d'un lot à l'intérieur d'un îlot déstructuré. »

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du Règlement relatif aux dérogations mineures numéro 2015-262;

« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de zonage, sauf les dispositions relatives aux usages et aux densités d'occupation du sol. »

CONSIDÉRANT QUE le demandeur M. Raymond Durivage est le propriétaire de la ferme BIO DURIVAGE INC, du lot 3 993 038 situé sur le territoire de Saint-Édouard et est aussi propriétaire du lot mitoyen 2 711 648 situé sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

CONSIDÉRANT QU'UNE décision favorable a été rendue par la CPTAQ en date du 21 juillet 2017 dont le but d'attester de la prévalence du droit acquis pour un usage résidentiel lié à une surface de 5 000 m² y compris l'entrée d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE la PTIE du lot au centre constitue une entrée d'accès pour la ferme située sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur ;

- IL EST PROPOSÉ D'OCTROYER des dérogations mineures afin de permettre la subdivision en trois (3) lots distincts du lot 3 993 038 situé entre le 503 et le 509, rang des Sloan dont :
- une PTIE du lot possédant une superficie de 1 223 m² et un frontage de 6.68 m tandis que la superficie minimale autorisée d'un lot non desservi en zone agricole et à l'extérieur d'un corridor riverain est de 2 500 m² et un frontage minimal autorisé de 45 m en vertu du Règlement 2015-260 de lotissement numéro 2015-260;
- une PTIE du lot possédant un frontage de 43.94 m tandis que le frontage minimal autorisé est de 45 m en vertu du *Règlement de lotissement numéro 2015-260*.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(0)	
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	Р	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

13.GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

19-11-177 Octroi de contrat pour l'accompagnement et l'implantation du rehaussement informatique, pour les services de licences annuels des applications informatiques et pour une banque d'heures de soutien informatique

CONSIDÉRANT la désuétude et le manque de performance du parc informatique de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des ordinateurs de bureau sont exploités par le système Windows 7 et que ce système ne sera plus supporté par Microsoft dès le 14 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de trois entreprises et qu'un rapport de diagnostic et recommandations du parc informatique leur était demandé :

Soumissionnaires

Trilogie Groupe Conseil Inc. Hamster / Buro & Cie ITGS Inc.



CONSIDÉRANT QUE les trois entreprises ont répondu et déposé une soumission, mais que seulement deux d'entre elles présentaient un diagnostic et des recommandations :

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été réalisée sur une base de comparaison commune étant donné que les quantités recommandées des ordinateurs à remplacer et les méthodes de présentation des coûts des services d'implantation du parc informatique divergeaient d'une soumission à l'autre ;

CONSIDÉRANT le haut niveau et la fiabilité des services des années passées de l'entreprise *Hamster / Buro & Cie* envers la Municipalité ;

Il EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'accompagnement et l'implantation du rehaussement informatique à l'entreprise Hamster / Buro & Cie ET QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, en 4 versements annuels égaux, pour un montant taxes nettes n'excédant pas 20 000 \$ incluant les coûts pour l'achat du matériel informatique ; ET QUE le contrat pour les services de licences annuels des applications informatiques pour un montant annuel d'environ 2 500 \$ avant taxes ET pour une banque d'heures de soutien informatique renouvelables annuellement à l'entreprise Hamster / Buro & Cie à un taux horaire d'environ 65 \$ avant taxes ET QUE ces dépenses soient payées annuellement par le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :			Proposeur (P) Vote Pour	(0)	
# 1 – Annie Lussier	P	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A	A) VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

19-11-178 Appui municipal au programme Accès-Loisirs et association à un organisme porteur

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus ;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Loisirs permet aux personnes et aux familles à faible revenu d'avoir accès gratuitement à des activités culturelles, de sports et de loisirs, sélectionnées parmi la programmation régulière de plusieurs organismes et installations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à ses citoyens la possibilité d'adhérer à ce programme selon ses critères et les places disponibles, le cas échéant, de sa programmation régulière ;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des demandes doit demeurer confidentiel et que la Municipalité doit nommer un organisme indépendant porteur pour l'analyse des dossiers des citoyens selon les critères d'admissibilité établis par le programme Accès-Loisirs conjointement à ceux de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Sourire sans fin est un centre de solidarité familiale ayant pour mission d'offrir particulièrement aux personnes vulnérables et aux familles du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville des services et des activités d'entraide, de support, de formation et d'intégration dans une perspective de solidarité et de prise en charge de l'individu sur lui-même ;

CONSIDÉRANT QUE Sourire sans fin a été rencontré par l'agente de développement de la Municipalité et que l'organisme était réceptif à offrir ses services sans frais dans le cadre du programme Accès-Loisirs ;

IL EST PROPOSÉ que le conseil municipal s'engage à offrir gratuitement des activités culturelles, de sports et de loisirs selon la disponibilité de sa programmation régulière, de faire la diffusion du programme Accès-Loisirs et de demander à *Sourire sans fin*, siégeant au 2A, rue Ste-Famille, Saint-Rémi, de devenir l'organisme indépendant porteur pour l'analyse des dossiers des citoyens selon les critères d'admissibilité établis par le programme Accès-Loisirs conjointement à ceux de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOT	E Pour	(0)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOT	E CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	1	
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		



14.PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Michel Rousseau, rue Daigneault:
 - félicite les membres du conseil quant à l'implantation du panneau limitateur de vitesse sur la rue Principale ;
 - souhaite savoir si au point 10.1 de l'ordre du jour la mention « octroi d'un contrat » signifie que le contrat a été exécuté ou si les travaux sont à être effectuer;
 - souhaite que le puisard localisé sur son terrain, le 39, rue Daigneault, soit identifié par un triangle jaune sur la chaussée ;

15.VARIA

16.CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-11-179 Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h48.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEU	IR (P)	Vote Pour	(O)
# 1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer

Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste Directeur général et secrétaire-trésorier

